



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 1er OCTOBRE 2025

20251001_B09 - LIMOGES – Résidence RAOUL DAUTRY 2^{ème} groupe (1 allée Cocteau et 1-3-5 allée Fromentin) - Raccordement au nouveau réseau de chaleur Limoges CENTRE (LCES)

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mercredi 1er octobre 2025 à 17 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Dominique RENAUDIE et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absent excusé :

Monsieur Philippe CHADELAS, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur TRACOU

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Considérant le développement du réseau de chaleur de Limoges Métropole par Engie Solutions, délégataire du réseau de Limoges Sud et Limoges Centre pour une durée de 30 ans,

Vu les 1287 logements du parc de Limoges habitat ayant déjà fait l'objet d'un accord pour le raccordement aux 2 réseaux de chaleur par acte du 19 décembre 2024,

Considérant les nouvelles études menées par Engie Solutions et la proposition de raccorder un nouveau site au réseau « centre-ville » : 74 logements aux 1 allée Cocteau et 1-3-5 allée Fromentin, pour une mise en service envisagée en octobre 2026,

Considérant les enjeux pour Limoges habitat : stabilité des prix, impact sur le bilan carbone, impact sur les DPE,

Considérant la location du terrain de la cité Raoul Dautry par Limoges habitat auprès de l'Etat pour une durée de 99 ans à compter du 1^{er} avril 1958,

Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Autorise la poursuite des études de raccordements,
- Autorise la signature des conventions et polices d'abonnement, ainsi que tout acte et document afférents,
- Autoriser, en cas d'avis favorable du bailleur, la signature de toutes conventions relatives à la constitution d'une servitude de passage de réseaux ou de droits réels d'occupation de tous ouvrages nécessaires au raccordement de la Résidence au réseau de chaleur, au profit d'Engie Solutions ou de toute société qui s'y substituerait.

Formalités de publicité effectuées

le **- 7 OCT. 2025**

Pour extrait conforme,

Limoges, le **- 7 OCT. 2025**

LA PRESIDENTE

Catherine MAUGUIEN-SICARD

